

Appel à candidatures : Coup de Pousse pour la transition agricole !

Edition janvier 2026

Règlement et critères d'éligibilité et d'évaluation

La Fondation AgroParisTech

La Fondation AgroParisTech reconnue d'utilité publique œuvre pour l'intérêt général en soutenant la recherche scientifique et l'excellence académique. Elle est convaincue que la compréhension des mécanismes du vivant, par la science et le partage des expériences de terrain, constitue un levier fondamental pour l'émergence d'une économie reposant sur le capital naturel, sa préservation et sa restauration.

Grâce au levier du mécénat de particuliers, de partenaires économiques et publics, elle finance et épouse les porteurs de projet de l'écosystème AgroParisTech qui s'engagent dans cette voie. Elle accompagne la création de chaires de recherche, d'enseignement et de diffusion des connaissances, finance des bourses étudiantes, incite à l'engagement solidaire et citoyen, et soutient l'entrepreneuriat.

Elle se définit comme un catalyseur d'initiatives transformantes faisant appel aux sciences du vivant.

Coup de pousse, le titre-restaurant qui s'engage pour la transition agricole

Coup de pousse, c'est la carte qui révolutionne le titre-restaurant pour en faire un engagement RSE en faveur de l'agriculture durable.

C'est de la volonté de créer une communauté soudée et de reconnecter les exploitants agricoles aux consommateurs qu'a émergé Coup de pousse en 2023. Notre mission est de faire de cet avantage salarial, situé au cœur de notre alimentation quotidienne, un levier de transition agricole et de reconnexion de nos exploitations à nos assiettes, via le financement de projets à impact, la sensibilisation de tous les acteurs du secteur aux enjeux de l'alimentation et de l'agriculture durable, et l'incitation à une consommation plus soutenable.

Appel à candidatures *Coup de pousse pour la transition agricole* : édition janvier 2026

Le but de l'appel à candidatures *Coup de pousse pour la transition agricole* est de soutenir des **projets de transition agricole reconnectant la fourche et la fourchette**.

C'est dans ce cadre que la Fondation AgroParisTech et Coup de pousse sélectionnent et valorisent ensemble des **projets agricoles visant à s'adapter au changement global (biodiversité, climat, alimentation, énergie, etc.)** et à ses impacts de tous ordres écologiques, sociaux et économiques. **Les projets devront ainsi favoriser des pratiques agricoles plus durables et des modes de production plus résilients.**

Quelques exemples de projets soutenus lors de la présente édition disponibles sur le site de Coup de pousse : <https://www.coupdepousse.com/impact-agriculture-durable/projets-soutenus>

Les projets soutenus pourront bénéficier d'une aide financière (1 000 euros en moyenne) réservée à des dépenses d'investissement matériel et immatériel et de fonctionnement courant (hors financement de prestations extérieures). Ils bénéficieront aussi de visibilité et d'un accompagnement de Coup de pousse.

Critères d'éligibilité

Type de porteurs de projets

Les porteurs de projets éligibles à l'appel à candidatures sont :

- des personnes physiques reconnues comme étant porteur du projet. Il n'est pas obligatoire d'avoir une structure créée lors du dépôt du dossier de candidature.
Si la personne est un exploitant agricole, chef d'entreprise ou entrepreneur, aucun versement direct ne sera effectué par la Fondation au profit de l'exploitation commerciale elle-même. Le soutien se fera au profit de la personne physique porteuses du projet par le biais d'un prix à dessein de la soutenir personnellement dans l'élaboration du projet.
- des structures à but non-lucratif et des organismes d'intérêt général éligibles au dispositif du mécénat en application des articles 200 et 238bis du CGI.

Dans tous les cas, les personnes qui portent le projet ou les structures (entreprises, exploitations ou associations) doivent obligatoirement inclure de la production agricole dans leurs activités principales. Cependant la demande de financement peut porter sur une autre activité que la production.

Ainsi, l'appel à candidatures ne soutient pas les structures :

- publiques, parapubliques, politiques ou confessionnelles ;
- bénéficiant de financement pérenne, de dotation globale et / ou de convention d'aide sociale.

Les projets

Les projets éligibles doivent :

- proposer des solutions d'agriculture durable qui prennent en compte les répercussions environnementales, sociales et économiques sur le territoire ;
- être développés en France ;
- être en phase d'étude, d'élaboration, de structuration ou d'amorçage, avant le développement concret du projet. La phase du projet sur laquelle porte la demande de financement ne doit pas avoir déjà démarrée. Le financement ne pourra pas être rétroactif et couvrir le remboursement de dépenses déjà effectuées.
- prévoir une démarche de suivi, d'évaluation et de bilan de fin de projet.

Les documents à fournir

Pièces à fournir pour tous les projets :

- le formulaire en ligne de l'appel à candidatures complété : <https://agroparistech.osc3.tech/candidacy/37>
- le budget prévisionnel du projet et la demande financière (*modèle excel à remplir fourni dans le formulaire en ligne*)
- le(s) devi(s) et/ou captures d'écran justifiant les dépenses liées à la demande financière
- une/des photo(s) ou visuel(s) illustrant le projet
- L'analyse de la rentabilité du projet sur plusieurs années (*uniquement pour les projets portés par une entreprise ou une exploitation agricole créée ou en cours de création*)

- Optionnel : la preuve de certification ou de demande en cours pour les labels lorsque le candidat en fait référence dans son dossier de candidature : Agriculture Raisonnée, Agriculture Biologique, Label rouge, AOC/AOP, HVZ, ZRP, ACS, etc.

Pièces à fournir pour les structures déjà créées :

- Statuts de la structure
- Rapport d'activité de l'année précédente de la structure
- Comptes annuels de l'année précédente de la structure

Critères d'évaluation et de sélection des projets¹

L'évaluation du projet se fera selon les critères de sélection suivants (grille d'évaluation en fin de document)

- l'intérêt pour la société civile et la réponse à un / des besoin(s) identifié(s) ;
- la durabilité du projet ;
- la faisabilité technique et financière du projet ;
- la qualité et la clarté du dossier et notamment du budget et du plan de financement.

La sélection des dossiers lauréats s'effectue uniquement sur dossier (pas d'entretien ou de présentation à faire devant un jury). Le comité de sélection est composé d'experts internes à AgroParisTech (enseignant-chercheur, alumni, étudiant ambassadeur de la Fondation) et externes spécialistes des questions d'agriculture durable, ainsi que de notre partenaire Coup de pousse.

En fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité, le comité de sélection pourra prioriser les candidatures dont le projet est réalisé sur les territoires couverts par la présence d'utilisateurs de Coup de pousse afin de rester le plus possible en accord avec son souhait de créer du lien entre la fourche (les porteurs de projets) et la fourchette (les consommateurs et utilisateurs de Coup de pousse). Aujourd'hui, Coup de pousse couvre une majeure partie du territoire métropolitain.

Candidater à l'appel à projets, même avec un dossier éligible et parfaitement constitué, ne garantit pas de devenir lauréat. Le comité de sélection est souverain des décisions prises. La diversité des projets sera prise en compte dans la sélection. Un retour circonstancié sera envoyé par mail à tous les projets déposés, que l'avis du comité de sélection soit positif ou négatif.

Calendrier de sélection

- Ouverture de dépôt des projets : **lundi 17 novembre 2025**
- Date limite de dépôt des dossiers complets : **dimanche 18 janvier 2026 à 23h59**
- Délibération du comité de sélection : **mi-février 2026**
- Diffusion des résultats : **les jours suivants le comité de sélection**

Si vous avez une question, écrivez à Jeanne Leclerc : initiatives.fondation@agroparistech.fr

¹ Grille d'évaluation complète en annexe 1 du présent document

Devenir lauréat.e.s de l'appel à candidatures Coup de pousse pour la transition agricole, c'est bénéficier de la boîte à solutions à savoir :

- Des financements allant de 500€ à 1 500€, avec une enveloppe globale pour l'appel à projets de 5 000€.
- La possibilité de collecter des dons défiscalisés sur une plateforme dédiée à votre projet via la Fondation si vous êtes une association.
- Un gage de crédibilité et de légitimité vis-à-vis des autres partenaires.
- De visibilité (publication sur les réseaux sociaux de la Fondation AgroParisTech et de Coup de pousse, présence à des événements etc).
- La mise en avant de votre projet sur l'application et ainsi avoir la possibilité d'être soutenu par les utilisateurs du ticket restaurant Coup de pousse.
- D'un suivi et d'un accompagnement dans votre projet.

Coup de pousse est aussi susceptible de vous proposer la réalisation d'une demi-journée de tournage dans les mois suivants afin de venir à votre rencontre et de réaliser une courte vidéo pour mettre en avant votre projet dans ses communications et les vôtres, et vous aider ainsi à collecter des fonds supplémentaires nécessaires à la réalisation de votre projet.

ANNEXE 1 – Grille d'évaluation des projets

Contexte : Évaluation de la santé et de l'engagement sociale et environnementale de la structure qui porte (association) ou accueille le projet (personne physique dans une exploitation)	Agroenvironnementale : actions pour une agriculture durable déjà mises en place.	/ 10 pts	/ 30 pts
	Sociale : Implication et accès du projet à la population locale / sensibilisation au grand public aux enjeux d'une agriculture durable	/ 10 pts	
	Economique : Santé financière de la structure	/ 10 pts	
Intérêt et faisabilité du projet	Les objectifs du projet à court et long terme sont-ils clairement définis ? Et apportent-ils des réponses durables au(x) problème(s) traité(s) ?	/ 20 pts	/ 50 pts
	Impacts environnementaux et sociaux du projet et réponse à un / des besoin(s) identifié(s) pour la lutte contre le changement climatique et ses impacts de tous ordres écologiques, sociaux et économiques.	/ 20 pts	
	La faisabilité technique et financière du projet.	/10 pts	
Continuité et valorisation	Le projet prévoit-il une démarche de valorisation du projet et de pérennisation et de développement d'autres actions pour une agriculture durable et la sensibilisation du plus grand nombre sur ces sujets ?		/ 10 pts
Qualité du dossier	La qualité et la clarté du dossier et en particulier du budget et du plan de financement.		/ 10 pts
TOTAL			/ 100 pts